



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 85928

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports suite à la parution du rapport de France Stratégie daté de juin 2015, relatif à l'engagement des jeunes. Un des constats qui en ressort est que les moins de 30 ans ne se reconnaissent pas dans les formes traditionnelles d'engagement qui leur sont proposées. Elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement compte rendre attractif, l'engagement auprès des jeunes.

Texte de la réponse

Loin de se désintéresser de la vie de la cité, les jeunes font preuve d'une culture et de pratiques de l'engagement sans cesse renouvelées, qui se manifestent sous des formes très variées. Plus de 40 % des moins de 30 ans sont membres d'une association, soit presque autant que les 30 ans ou plus. L'association recherches et solidarités a réalisé avec France bénévolat et l'IFOP une récente étude qui démontre que c'est la jeunesse qui tire la progression globale de + 12 % de bénévoles depuis 2010. Alors que cette hausse atteint 5 % chez les seniors, 10 % chez les 35-65 ans, elle est de + 32 % chez les 15-35 ans. Le service civique, quant à lui, répond à une forte attente des jeunes puisque dans ce cadre, près de 100 000 jeunes se sont engagés dans une action en faveur de l'intérêt général depuis 2010. Ces données sont le signe d'une volonté de participation des jeunes à la vie sociale et citoyenne. Le service civique est plébiscité par la jeunesse. Depuis sa création en 2010, ce sont 90 000 volontaires qui en ont bénéficié et qui ont déployé 82 millions d'heures d'engagement au service de la Nation. Dès la fin 2015, 70 000 jeunes seront mobilisés avec l'objectif qu'en 2017, ils soient 150 000 à pouvoir en effectuer un. Le service civique deviendra ainsi pleinement universel et pourra répondre à l'ensemble de la demande des jeunes, qui aujourd'hui sont encore quatre à souhaiter en faire un pour une seule offre de mission disponible. Aux côtés des formes traditionnelles d'engagement, les jeunes s'impliquent également de façon plus informelle, soulignant une tendance à « l'engagement de compétences », parfois ponctuel (pétitions, manifestations, boycotts, etc...). Une prise de distance avec les formes traditionnelles d'engagement politique et syndical est néanmoins observée. Selon le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), seuls 4 % des jeunes de 18 à 29 ans sont membres d'un parti politique, contre 9 % des plus de 30 ans. La proportion est plus faible encore pour les syndicats (3 %, contre 10 % pour les plus de 30 ans). On note également une forte abstention des jeunes aux élections. Un intérêt global pour la politique coexiste avec une absence d'engagement, d'investissement dans les lieux traditionnels de la politique. Le Gouvernement a conscience de ces freins, et a d'ores et déjà pris des mesures correctrices. La loi no 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales permettra notamment aux jeunes ayant récemment déménagé de voter aux prochaines élections régionales, en autorisant l'ouverture des listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015. Le rapport de France Stratégie mentionné a été rédigé à la demande du Gouvernement. Il comprend plusieurs mesures visant à revitaliser la vie politique et rajeunir les instances de décision : retraite à 70 ans des élus, parlement de jeunes tirés au sort... Comme annoncé lors de sa remise le 25 juin, le ministre chargé de la Jeunesse souhaite une expertise approfondie pour en étudier l'opportunité et la faisabilité.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85928

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5728

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1673